



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 4 SEPTEMBRE 2019**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

## Table des matières

1	VISITE DU SITE.....	1
2	ACCUEIL DES PARTICIPANTS .....	6
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	6
4	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE .....	7
5	ACTIONS DE SUIVI.....	7
5.1	Activités de transbordement de fosses septiques dans le secteur de l'ancien site .....	7
5.2	Précisions sur la réglementation sur l'eau potable .....	8
6	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM.....	8
6.1	Biogaz .....	8
6.2	Eaux de lixiviation.....	10
6.3	Reboisement et aménagements fauniques.....	10
6.4	Travaux de stabilisation des berges par le GARAF .....	11
6.5	Suivi de la biodiversité sur le site (GARAF) .....	11
7	DÉCRET POUR L'EXTENSION DES OPÉRATIONS D'UN AN AU SITE DE SAINT-NICÉPHORE	13
8	RAPPORTS D'ACTIVITÉS .....	14
8.1	Registre des plaintes .....	14
8.2	Registre des visites du MELCC.....	15
9	DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS.....	16
9.1	Accès aux données pour les eaux souterraines.....	16
9.2	Prochaines réunions.....	17

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1 VISITE DU SITE

La visite du site commence par une visite du lieu d'enfouissement, commentée par les représentants de Waste Management (WM).

Pendant la visite, des explications ont été fournies sur le fonctionnement du site et ses activités :

1. **Le poste de pesée**, où chaque camion qui transporte des matières doit obligatoirement passer en arrivant au site. Le poste est équipé d'un détecteur de matières radioactives. Il est calibré chaque année pour s'assurer de maintenir une bonne précision.
2. **La section du site actuellement en opération** (qui reçoit actuellement les matières résiduelles).
3. **Le talus nord**, dont le recouvrement final sera terminé à pareille date en 2020.
4. **Les torchères**, où sont brûlés les biogaz qui n'ont pas pu être valorisés. Ce procédé permet de convertir le méthane en gaz carbonique, qui est de 20 à 25 fois moins polluant.
5. **Les installations pour le traitement des eaux ayant été en contact avec les déchets (lixiviats)**. Les eaux sont traitées une première fois sur le site grâce à une réaction biologique (sous l'action de bactéries), qui permet de dégrader l'azote ammoniacal. Lorsque l'eau respecte les normes, elle est acheminée vers le réseau d'égout de la Ville de Drummondville afin d'être traitée une seconde fois à l'usine d'épuration.
6. **Les bassins de sédimentation pour les eaux n'ayant pas été en contact avec les déchets**, où sont acheminées les eaux de pluie qui ruissellent sur le site et en périphérie. L'eau y demeure un certain temps pour permettre aux particules de sédimenter, assurant ainsi une meilleure qualité de l'eau avant qu'elle ne rejoigne le ruisseau Paul-Boisvert.
7. **Des projets environnementaux sur le site de WM réalisés en collaboration avec le GARAF**, tels que la plantation d'arbres, l'installation de nichoirs pour les oiseaux et des hôtels à insectes.
8. **Les installations de recherche du professeur Cabral**, de l'Université de Sherbrooke, qui visent à tester différents matériaux de recouvrement afin de limiter les infiltrations d'eau dans les cellules, et donc la production de lixiviats.
9. **La plantation expérimentale de saules**, qui permettra de valoriser les eaux de lixiviation générées dans l'ancien site pour accélérer la croissance des saules, en raison des nutriments qu'elles contiennent. Les saules seront ensuite récoltés périodiquement pour en faire différents usages, tels que des clôtures et des murs antibruit. Ce projet d'économie circulaire est réalisé en partenariat avec la firme Ramea phytotechnologies, et supervisé par des chercheurs issus de Polytechnique Montréal et de l'Institut de recherche en biologie végétale.

10. **La future maison GARAF**, une résidence acquise par WM et mise à la disposition du GARAF pour en faire un laboratoire d'apprentissage et de formation en sciences et environnement pour les élèves du secondaire. Le bâtiment est actuellement en cours de rénovation, et les travaux devraient être complétés en septembre 2020.

Pendant la visite, les participants ont posé plusieurs questions. En voici un résumé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les camions sont pesés à la fois à l'entrée et à la sortie?</i>	M. Lamothe répond que oui.
<i>Quelle est la précision de la balance?</i>	M. Lamothe répond qu'il n'a pas l'information exacte et qu'il pourrait revenir au Comité avec l'information.  La précision requise est définie dans le REIMR. WM calibre la balance deux fois par année (alors que le règlement exige seulement un calibrage) pour s'assurer que cette précision est respectée.
<i>À quelle fréquence des chargements sont-ils refusés en raison de la détection de matières radioactives?</i>	M. Lamothe répond qu'il n'est jamais arrivé qu'un chargement en entier soit refusé.  Environ deux détections ont lieu chaque mois. Il s'agit en très grande majorité de déchets biomédicaux.  Par ailleurs, une fausse détection de radium a eu lieu au cours de l'année (après vérification, il ne s'agissait que de couches et de serviettes hygiéniques).  En cas de détection, WM doit communiquer avec les instances responsables afin que ces déchets soit gérés adéquatement.
<i>À cette période de l'année, le système de neutralisant d'odeurs fonctionne-t-il en continu, ou seulement au besoin?</i>	M. Lamothe répond que ce système fonctionne en continu, sauf, de façon très ponctuelle, en cas de travaux. Il est toutefois arrêté pendant la période hivernale.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce le recouvrement final du talus nord correspond au secteur que le ministère vient tout juste d'autoriser?</i>	M. Lacombe répond que non, le recouvrement du talus fait partie des opérations régulières de WM, et est réalisé sur les sections où l'enfouissement est complété. Le décret récemment obtenu du gouvernement, quant à lui, permettra à WM de poursuivre l'enfouissement pendant une année supplémentaire, soit jusqu'en septembre 2021.
<i>Est-ce que WM fait régulièrement un contrôle sur les puits des secteurs fermés?</i>	M. Lacombe répond que oui, des contrôles sont réalisés tous les jours et tous les mois. Trois techniciens sont d'ailleurs embauchés par WM à cet effet.
<i>Qu'est-ce qui est inscrit sur les affiches situées face aux amas de terre?</i>	M. Lamothe répond que ces affiches permettent d'identifier les contrats de sols contaminés reçus par WM, en spécifiant leur contenu, leur provenance et leur quantité. WM fait une analyse pour vérifier que les sols sont conformes, puis, les utilise pour le recouvrement journalier.
<i>Quelle hauteur supplémentaire sera enfouie dans la cellule 3A?</i>	M. Lamothe répond qu'il ne reste que quelques mètres au sud de la cellule, mais que l'enfouissement se poursuivra au nord.
<i>Pourquoi remplissez-vous les portions des cellules qui s'enfoncent?</i>	M. Lamothe répond que cela vise à éviter que des accumulations d'eau se forment.
<i>La saison affecte-t-elle la quantité de biogaz générée?</i>	M. Lacombe explique que lorsque les hivers sont très froids, les matières résiduelles gèlent, ce qui crée une barrière et permet de pomper davantage de biogaz.
<i>Est-ce que les dindons sont attirés par le front de déchets?</i>	M. Lamothe répond qu'il aperçoit parfois des dindons sur le pourtour du site, mais jamais sur le front de déchets.
<i>Pourquoi y a-t-il moins d'arbres qui ont été plantés près du réacteur biologique séquentiel (RBS)?</i>	M. Desfossés explique que les plantations sont planifiées en tenant compte de l'utilisation de la propriété. À cet endroit, le GARAF a dû tenir compte de l'espace nécessaire pour aménager un équipement (une trappe de condensat).

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y a plusieurs espèces d'arbres. Vous ne faites pas de coupe sélective, pour conserver uniquement le pin?</i>	<p>M. Desfossés répond que des végétaux variés ont été plantés, et pas seulement du pin. L'équipe a toutefois ceinturé le site avec cet arbre afin de limiter la présence des cerfs de Virginie.</p> <p>M. Louis-Clément Barbeau, de la firme Ramea phytotechnologie, ajoute avoir noté que certaines têtes des saules du projet de recherche avaient été mangées par des cerfs. Cela dit, dans un an, les saules auront atteint une taille plus importante et seront hors de danger.</p>
<i>Quand vous videz le réservoir du RBS, pour en nettoyer le fond, où mettez-vous les eaux?</i>	M. Lacombe répond que les eaux sont vidées dans les bassins.
<i>Il semble y avoir de la phragmite. Cette espèce n'élimine-t-elle pas les quenouilles?</i>	<p>M. Desfossés répond que lorsque la quenouille est déjà bien implantée, la phragmite ne constitue pas une menace.</p> <p>M. Lacombe ajoute qu'au site de Sainte-Sophie, un marais a été aménagé pour filtrer naturellement les eaux de surface avant qu'elles ne ressortent du site. Des tests sont actuellement réalisés pour voir si ce projet pourrait être mis en place à plus grande échelle.</p>
<i>Est-ce que vous comptabilisez les réductions de gaz à effet de serre occasionnées par la plantation de saules?</i>	M. Barbeau répond que des analyses sont réalisées à cet effet, mais qu'il est difficile d'obtenir une estimation précise, puisque cela dépend de l'usage qui est ensuite fait des saules.
<i>Quelle taille auront les saules lorsqu'ils seront taillés?</i>	M. Barbeau répond que les troncs auront un diamètre d'environ 1 pouce et demi, et que les saules auront une hauteur de 20 pieds.
<i>Quelle est la variété des saules?</i>	M. Barbeau répond qu'il y a une seule variété, soit Salix Miyabeana SX64.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comment sera réalisée l'irrigation des saules?</i>	<p>M. Barbeau répond que le lixiviat sera réparti de la façon la plus homogène possible sur la plantation, au goutte-à-goutte.</p> <p>M. Lacombe ajoute que l'irrigation sera réalisée seulement sur 2 hectares, afin de pouvoir comparer les saules irrigués avec du lixiviat de ceux qui ne le sont pas, et ainsi démontrer les résultats du projet au ministère.</p>
<i>Est-ce que l'utilisation qui sera faite des saules différera en fonction de s'ils ont été irrigués ou non avec du lixiviat?</i>	<p>M. Barbeau répond que non.</p> <p>Autant que possible, Ramea fabriquera des clôtures et des murs antibruit, puisque ces produits sont plus rentables que le paillis.</p> <p>M. Lacombe ajoute que WM aimerait utiliser des clôtures en saules sur sa propriété plutôt que les habituelles clôtures en acier.</p>
<i>Pour fabriquer les clôtures, avez-vous besoin des racines?</i>	<p>M. Barbeau répond que non.</p> <p>Les clôtures produites ne sont pas des clôtures vivantes et, même si elles l'étaient, il serait possible de les faire sans racines, en créant des boutures.</p>
<i>Est-ce que le taillage des saules sera réalisé près du sol, pour avoir de belles tiges?</i>	<p>M. Barbeau indique que le taillage sera réalisé à environ 4 pouces du sol. L'un des défis pour l'entreprise consiste à obtenir des tiges droites (un projet de recherche porte d'ailleurs spécifiquement sur cette dimension).</p>
<i>Sera-t-il possible de visiter la maison GARAF un jour?</i>	<p>M. Desfossés répond que oui. L'objectif est d'ailleurs que cette maison puisse être ouverte au grand public.</p> <p>M. Lacombe ajoute que la maison devrait être livrée en septembre prochain, de sorte qu'elle pourra être incluse à la prochaine visite de site.</p>

#### ACTIONS DE SUIVI :

- Indiquer quelle est la précision de la balance à l'entrée du site
- Lors de la prochaine visite de site, prévoir un arrêt à la maison GARAF

## 2 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre de 2019. La liste des présences figure à l'annexe 1.

Avant de poursuivre la rencontre, il annonce qu'un membre du Comité, M. Patrick Roberge, est décédé quelques semaines auparavant, et propose d'observer un moment de silence en sa mémoire.

## 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans le dernier compte rendu, il était question d'échantillons prélevés par le ministère lors de l'une de ses visites. À ce moment, vous n'aviez pas les résultats. Les avez-vous reçus?</i>	M. Lamothe indique que WM fera un suivi à ce sujet dans le registre des visites du ministère.
<i>Comme président, on m'a demandé s'il était possible de communiquer les résultats complets du suivi des eaux.</i>	M. Craft valide si le membre souhaite aborder ce point maintenant ou en varia. Il est convenu d'ajouter ce point en varia.

Cet ajout effectué, les membres approuvent l'ordre du jour, qui figure à l'annexe 2.

## 4 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la rencontre du 11 juin 2019 est approuvé par les membres.

## 5 ACTIONS DE SUIVI

### 5.1 ACTIVITÉS DE TRANSBORDEMENT DE FOSSES SEPTIQUES DANS LE SECTEUR DE L'ANCIEN SITE

M. Dussault rappelle que lors de la dernière rencontre, une question a été formulée à savoir si des activités de transbordement de fosses septiques avaient lieu dans le secteur de l'ancien site. Il avait donc été convenu de poser la question à M. Roger Leblanc, représentant de la Ville au Comité, lors de la présente rencontre.

M. Roger Leblanc indique que ce n'est pas le cas.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comment ça fonctionne, quand ils vident la fosse septique?</i>	M. Leblanc répond que la MRC est mandatée par les municipalités qui la composent pour sélectionner un fournisseur en appel d'offres. C'est actuellement Vacuum Drummond Inc., une entreprise de Drummondville, qui a le contrat, mais les fosses septiques sont vidées à l'extérieur du territoire.
<i>La question portait sur les activités de transbordement, en vue du transport vers Trois-Rivières.</i>	M. Leblanc répond que si c'est le cas, le transbordement a lieu sur la propriété de Vacuum Drummond Inc. La Ville n'a pas octroyé d'autorisation pour des sites de transbordement.
<i>Ils le font peut-être pour raccourcir leur trajet.</i>	M. Leblanc indique qu'il n'a pas entendu de commentaires à cet effet.  Sachant que ce questionnement ne concerne pas les activités de WM, M. Craft suggère que les suivis supplémentaires à ce sujet soient effectués directement auprès de la Ville.

## 5.2 PRÉCISIONS SUR LA RÈGLEMENTATION SUR L'EAU POTABLE

M. Lacombe rappelle que, lors de la présentation sur le suivi des eaux à la dernière rencontre, il a été mentionné que le fer et le manganèse sont présents naturellement dans le milieu, dans des concentrations qui peuvent à elles seules excéder les normes. Il avait alors été demandé si ces paramètres faisaient l'objet de normes dans la réglementation sur l'eau potable.

Après vérification, il confirme que ce n'est pas le cas. Il s'agit de paramètres dits « esthétiques » au sens où, lorsqu'ils sont présents en concentrations élevées, ils peuvent entraîner un colmatage des tuyaux ou des taches dans les lavabos ou les baignoires, par exemple.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il n'y a aucune norme pour aucun des deux paramètres?</i>	M. Lacombe confirme que non.

## 6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM

### 6.1 BIOGAZ

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, rappelle d'abord quelques éléments de contexte :

- Les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies.
- Depuis 2009, le règlement sur l'enfouissement (REIMR) exige de capter puis détruire ou valoriser les biogaz. À Saint-Nicéphore, cela est fait depuis 1996.
- Pour capter les biogaz, deux types de structures sont utilisées :
  - Des tranchées horizontales, installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule, qui sont en fait des tuyaux perforés entourés de pierre nette
  - Des puits verticaux, forés lors du recouvrement final, constitués d'un tuyau de PVC et d'une valve à la tête de puits qui permet de contrôler le débit
    - Selon le règlement, toutes les têtes de puits doivent être vérifiées quatre fois par année. Au site, WM fait cette vérification presque chaque jour.
- Ces structures sont reliées à un système d'aspiration central. Une partie du biogaz aspiré est ensuite valorisée des quatre façons suivantes :
  - La centrale de production d'électricité
  - Les serres Demers
  - Le réacteur biologique séquentiel
  - Le CFER

Les biogaz qui ne peuvent être valorisés sont brûlés à la centrale de destruction des biogaz.

Puis, il présente les faits saillants de l'année 2019 :

- Valorisation d'entre 65 et 95 % des biogaz (cette proportion varie en fonction de la période de l'année ; par exemple, elle est plus élevée en hiver, en raison de l'utilisation des biogaz pour le chauffage)
- Aménagement de quatre nouvelles tranchées de biogaz
- Mise à niveau du système de compression des biogaz
- Nettoyage du réseau de captage des biogaz
  - Réalisé annuellement en raison de l'accumulation de précipitations et d'impuretés dans les collecteurs
  - Permet de s'assurer que tout l'espace disponible dans les collecteurs sert au captage des biogaz
- Remplacement de têtes de puits défectueuses
  - Peuvent avoir été abimées par la machinerie lourde
  - Entraîne le captage d'oxygène plutôt que de méthane, ce qui alerte l'équipe rapidement d'une problématique

Puis, il explique que le ministère exige différents suivis, dont celui des émanations de méthane en surface (trois fois par année). Pour faire ce suivi, un technicien parcourt l'ensemble du site, avec un équipement de mesure couplé à un GPS. Cet équipement permet le transfert des données sur une carte géographique. La norme à ne pas dépasser est de 500 ppm. Les données sont transmises au ministère qui s'attend, en cas de dépassement, à ce que des correctifs soient mis en place.

Lors de la campagne de mai 2019, aucun dépassement n'avait été détecté à la surface.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle proportion du biogaz est valorisée annuellement?</i>	M. Lacombe indique que la proportion globale de biogaz valorisés pendant l'année se situe entre 65 et 95 % (elle varie d'une année à l'autre, selon la météo).
<i>Normalement, le site devrait être sous vide, en raison du système d'aspiration.</i>	M. Lacombe répond que oui, mais que ce n'est pas complètement le cas dans l'ensemble des zones, notamment au front de déchet.

## 6.2 EAUX DE LIXIVIATION

M. Lacombe rappelle que :

- Les eaux de lixiviation sont captées par plusieurs systèmes de pompage, traitées par WM sur le site, puis envoyées dans le réseau d'égouts de la Ville pour être traitées à nouveau.
- WM a signé une entente avec la Ville, qui précise les limites d'azote ammoniacal que WM peut envoyer dans le réseau d'égouts.

Puis, M. Lacombe présente un graphique résumant les concentrations d'azote ammoniacal mesurées. Il indique qu'aucun dépassement n'est survenu par rapport à l'entente avec la Ville au cours de la dernière année.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la quantité d'azote ammoniacal dans vos rejets est toujours aussi basse par rapport à ce que vous êtes autorisé à rejeter?</i>	M. Lacombe répond que non. Par exemple, l'année précédente, ces résultats avaient été plus élevés en raison de problèmes avec le système.  Cela dit, WM s'est engagée non seulement à respecter la norme établie, mais également à faire en sorte de minimiser les charges rejetées.
<i>Le graphique ne présente pas une concentration?</i>	M. Lacombe répond que non, il présente plutôt une quantité. La concentration en azote ammoniacal varie entre 0,10 et 40 mg/L pendant l'été. C'est ensuite le débit qui fait augmenter la charge.
<i>Est-ce que les résultats en été auraient été semblables à ceux en hiver, s'il n'y avait pas eu d'augmentation de débit?</i>	M. Lacombe explique que plus le débit est faible, plus il est possible de traiter efficacement les eaux.
<i>Il y a donc un effet combiné.</i>	M. Lacombe confirme que oui.

## 6.3 REBOISEMENT ET AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES

M. Pablo Desfossés, du GARAF (Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune), rappelle que des travaux de reboisement et d'aménagements fauniques sont réalisés depuis 2010, et ce, pour différentes raisons :

- Réduire le transport de sédiments à l'extérieur de la propriété
- Renaturaliser les zones utilisées temporairement

- Favoriser le développement des habitats fauniques
- Limiter l’empreinte écologique
- Collaborer aux activités éducatives du GARAF

M. Desfossés présente les zones qui ont fait l’objet d’un reboisement, en rappelant que le GARAF continue à effectuer de l’entretien dans les différents secteurs. En 2019, 1490 arbustes, 396 tiges et 6851 arbres ont été plantés, pour un total de 99 861 végétaux depuis 2010.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu’est-ce que le GARAF exactement?</i>	<p>M. Desfossés explique qu’il s’agit du Groupe d’aide pour la recherche et l’aménagement de la faune.</p> <p>Les activités du GARAF regroupent jusqu’à 3000 jeunes pendant l’année, de nombreux enseignants, des techniciens embauchés spécifiquement pour garantir une rigueur sur le terrain, ainsi que des experts. Par exemple, le GARAF est en lien avec le Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique, ce qui lui donne accès à 200 experts pour l’appuyer au besoin.</p>

#### 6.4 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES PAR LE GARAF

M. Desfossés rappelle que les travaux de stabilisation des berges ont été réalisés dans le ruisseau Paul-Boisvert, mais à l’extérieur de la propriété de WM (secteur entre le pont du boulevard Allard et l’embouchure de la rivière Saint-François).

Ces travaux visent à :

- Protéger les berges contre l’érosion lors de périodes de grandes crues et le transport de sédiments dans le ruisseau et la rivière Saint-François
- Enseigner aux élèves du GARAF des méthodes naturelles de protection des cours d’eau

Un suivi constant est réalisé pour s’assurer que les aménagements tiennent bien. Le GARAF prévoit poursuivre l’entretien pendant les trois prochaines années.

#### 6.5 SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE SITE (GARAF)

M. Desfossés présente les résultats du suivi de la biodiversité qui a été réalisé par le GARAF sur le site, qui a permis d’observer de nombreuses espèces fauniques telles que :

- Dix espèces de poissons, comme la perchaude et le crapet-soleil
- Plusieurs espèces d’oiseaux, comme le héron vert et le dindon sauvage

- 13 espèces issues de l’herpétofaune (tortues, grenouilles, couleuvres, etc.)

Il souligne en particulier qu’une biodiversité importante peut être observée dans le bassin de sédimentation des eaux de surface situé près du ruisseau Paul-Boisvert. Par exemple, celui-ci constitue aujourd’hui un site de ponte pour plusieurs espèces de grenouille, et il est même possible d’y observer des espèces fauniques non tolérantes à la pollution.

Finalement, il est suggéré de partager plus de données reliées à la biodiversité sur la propriété lors de la visite du site de septembre 2020, au moment où les membres visiteront la nouvelle maison GARAF.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le ruisseau Paul-Boisvert est un site de reproduction?</i>	M. Desfossés répond que c’est le cas pour certaines espèces, mais pas pour la perchaude.
<i>Quel est le processus de recrutement des jeunes pour le programme du GARAF?</i>	M. Desfossés explique que le programme comporte deux volets. Certains jeunes prennent part à une concentration dans leur programme scolaire pour laquelle ils doivent passer un test d’admission. Il est également possible pour un enseignant ou une enseignante de mettre en place un projet dans le cadre de ses cours réguliers.
<i>C’est dans le cadre de ce programme qu’ont été construits les nichoirs?</i>	M. Desfossés explique que le programme du GARAF respecte les exigences du ministère de l’Éducation, mais va plus loin.  Par exemple, un important programme de suivi des chauves-souris a été développé pour les élèves de secondaire 4, en collaboration avec un professeur de l’Université du Québec à Trois-Rivières. Le suivi réalisé est très rigoureux, de sorte que les résultats serviront à la recherche universitaire.
<i>Le programme particulier se compare à un programme sport-études?</i>	M. Desfossés confirme que oui, et mentionne que l’école Jean-Raimbault est la seule au Québec à avoir un tel programme.
<i>Bravo pour votre bon travail.</i>	M. Desfossés répond qu’il transmettra ce message aux jeunes.

#### ACTION DE SUIVI :

- Lors de la prochaine visite de site, présenter des données sur le suivi de la biodiversité sur le site

## 7 DÉCRET POUR L'EXTENSION DES OPÉRATIONS D'UN AN AU SITE DE SAINT-NICÉPHORE

M. Dussault indique que WM a obtenu, au début du mois d'août dernier, une extension d'un an de son décret pour la phase 3A.

Cette décision fait suite à une demande déposée par WM. En effet, depuis le début de l'exploitation de la phase 3A, les tonnages reçus au site sont moins élevés que ce qui avait été autorisé par le gouvernement, de sorte qu'au rythme actuel, le site n'aura pas atteint sa pleine capacité en septembre 2020, comme prévu. WM a donc demandé de prolonger la durée de vie du site, en vue de combler le volume autorisé (sans augmentation de capacité, en poursuivant les opérations au même rythme).

Par cette nouvelle décision, WM pourra poursuivre l'exploitation jusqu'en septembre 2021.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi la capacité n'a-t-elle pas été atteinte dans les délais prévus?</i>	M. Dussault répond qu'au moment de demander les autorisations, il est parfois difficile de prévoir les quantités exactes qui seront reçues chaque année. Au cours des dernières années, WM a gagné et perdu des contrats et au final, les quantités totales se sont avérées moindres que les limitations annuelles.
<i>WM a plusieurs sites. Il y a peut-être des déchets qui ont été acheminés ailleurs.</i>	M. Dussault confirme que le fait d'exploiter plusieurs sites confère une flexibilité. Cela dit, WM tient également compte des distances à parcourir pour planifier où les matières seront acheminées.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si je comprends bien, si vous obtenez un contrat avec une municipalité, vous allez tenter d'acheminer ses matières résiduelles à votre site le plus près?</i>	M. Dussault confirme que oui.
<i>Est-ce qu'on peut s'attendre à ce que vous fassiez des demandes supplémentaires pour prolonger la zone 3A?</i>	M. Dussault répond qu'il est peu probable que les délais d'exploitation de la phase 3A soient à nouveau prolongés, sachant que le ministère a analysé la situation avant de déterminer quel délai supplémentaire serait autorisé.
<i>Quelle serait la conséquence de ne pas atteindre la pleine capacité?</i>	<p>M. Dussault indique que si le site fermait dans son état actuel, les systèmes de captage auraient des dysfonctionnements, en raison du profil du site qui serait incliné vers l'intérieur.</p> <p>M. Lacombe ajoute que le REIMR comporte des exigences au niveau du profilage du site et sur la façon de l'aménager. Ainsi, le volume prévu initialement doit être comblé afin que les systèmes de gestion environnementale (p. ex. les eaux de surface, les biogaz) fonctionnent adéquatement.</p>
<i>Est-ce que les éléments financiers de postfermeture seront aussi prolongés?</i>	M. Dussault répond que oui. Cet élément a d'ailleurs été repris dans le décret, puisque le ministère voulait s'assurer que la 8 <sup>e</sup> année soit prise en compte dans le calcul des coûts de postfermeture.

## 8 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

### 8.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe indique qu'une plainte a été formulée depuis la dernière rencontre, soit le 19 août. Elle concerne une odeur de déchets perçue le 18 août au soir par un résident de la rue Labrecque. À la suite de cette plainte, WM a réalisé des ajustements au niveau du recouvrement de la partie nord de la cellule ainsi qu'au niveau du dosage du système de neutralisants d'odeurs.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les vents allaient en direction de la rue Labrecque?</i>	M. Lamothe confirme que oui.
<i>Au Comité, nous avons de l'information détaillée sur le suivi qui a été fait. Est-ce que la personne à l'origine de la plainte est au courant que vous avez mis en place ces mesures?</i>	M. Lamothe répond que oui et mentionne être allé rencontrer le citoyen en personne.

## 8.2 REGISTRE DES VISITES DU MELCC

M. Lamothe rappelle que, lors d'une inspection en mai 2019, le ministère a noté de l'accumulation d'eau de pluie en périphérie du site, en bas du talus nord. Des échantillons avaient alors été prélevés pour vérifier la qualité de ces eaux.

Depuis, le ministère a confirmé un dépassement des normes dans les eaux qui s'étaient accumulées, et a fait parvenir un avis de non-conformité à cet effet. Au moment de recevoir cet avis, WM avait déjà complété des travaux correctifs pour régler la situation. Aucun suivi supplémentaire n'est donc à faire.

Une visite supplémentaire du MELCC a eu lieu le 25 juillet 2019 :

- Au niveau de l'inspection de la balance, le ministère a posé des questions en lien avec le portail radioactif. WM s'est informé auprès de ses sous-traitants et a acheminé l'information demandée.
- Au niveau du site, quelques commentaires ont été formulés :
  - Recouvrement à ajouter à certains endroits à l'intérieur de la cellule : travaux réalisés
  - Identification d'une pile de sol en place : WM a ajouté une affiche explicative
  - Confirmation de la remise en fonction du système de neutralisants d'odeurs (qui avait été arrêté temporairement en raison de travaux) : WM a confirmé la date de remise en fonction, soit le 26 juillet
  - Suivi d'une mauvaise détection de radioactivité (radium) : le ministère a confirmé qu'il s'agissait d'une mauvaise détection

M. Lacombe précise qu'une nouvelle inspectrice est attitrée au site depuis l'an passé, ce qui donne lieu à de nombreux échanges pour lui permettre de bien comprendre l'historique, les opérations et les autorisations du site.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Dans les échantillons prélevés par le ministère, quel paramètre excédait les normes?</i></p>	<p>M. Lamothe répond qu'il s'agit des composés phénoliques. La norme est de 0,085 mg/L, et les résultats obtenus étaient de 0,097 mg/L.</p> <p>M. Lacombe ajoute que ce dépassement n'a pas d'incidence sur l'environnement. En effet, le jour de la visite de l'inspectrice, WM a réalisé une tournée sur sa propriété pour vérifier si cette accumulation d'eau avait un impact ailleurs, ce qui n'était pas le cas. Par ailleurs, WM avait prélevé des échantillons, identifié le dépassement et mis en place des mesures correctives avant que le ministère n'effectue un suivi. Par conséquent, dans sa lettre, le ministère a indiqué ne pas exiger d'actions supplémentaires.</p> <p>Enfin, les orages survenus cet été ont pu avoir une incidence sur cette accumulation. L'installation de la membrane sur le talus nord devrait d'ailleurs améliorer la situation, en créant une barrière qui forcera l'eau à migrer vers le fond de cellule plutôt que de ruisseler vers l'extérieur.</p>
<p><i>Est-ce que le ministère vous prévient à l'avance du moment où il fera sa visite?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que non, et que cela n'a jamais été le cas. C'est également le ministère qui décide de ce qu'il souhaite voir pendant la visite. WM est présent et à leur disposition.</p>

## 9 DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

### 9.1 ACCÈS AUX DONNÉES POUR LES EAUX SOUTERRAINES

Le président du Comité explique qu'une étudiante en environnement l'a contacté, lui demandant s'il était possible d'avoir accès aux résultats du suivi des eaux réalisé par WM. Il lui a mentionné que les données complètes étaient présentées aux membres du Comité, qui peuvent alors identifier les dépassements et obtenir des explications sur ceux-ci.

WM indique préférer rencontrer les intervenants qui font de telles demandes, afin d'expliquer et de mettre en contexte les données du rapport.

M. Craft valide que pour cette étudiante, les données du compte rendu ne sont pas suffisantes, et qu'elle souhaite accéder au rapport complet.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ce qui est présenté à l'écran n'est pas distribué.</i>	<p>M. Dussault répond que ces données sont disponibles sur le site Internet du Comité.</p> <p>M. Craft suggère que le membre contacte WM en cas de problème à ce sujet. Il demande, pour le bénéfice de tous, si ces données sont maintenant publiques, sachant qu'il était prévu qu'un registre public soit mis en place.</p> <p>M. Lacombe répond que ce registre n'a pas été mis en place, et qu'il a reçu la même demande. WM souhaite être transparente, mais il peut être utile d'avoir accès au contexte pour interpréter certains résultats.</p>
<i>Est-ce que le compte rendu met les données en contexte?</i>	M. Lacombe répond que oui. Le compte rendu met l'accent sur les dépassements et donne les explications requises pour les mettre en contexte.
<i>Vous ne mettez pas toutes les données.</i>	<p>M. Lacombe répond que non, puisque, lorsque les normes sont respectées, cela est superflu.</p> <p>M. Lamothe ajoute que WM présentait autrefois l'ensemble des données, mais que cela alourdissait considérablement la présentation.</p>
<i>Si elle souhaite avoir accès à plus de données brutes, elle pourra communiquer avec moi.</i>	

## 9.2 PROCHAINES RÉUNIONS

M. Dussault remercie les membres pour leur participation. Il rappelle que la prochaine rencontre aura lieu le 27 novembre 2019.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 35.

Camille Montreuil  
Rapporteuse de la réunion